

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23

En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°

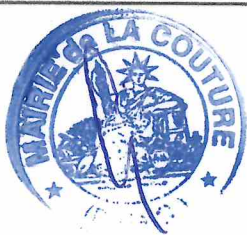
2024— 17
Objet de la
délibération :

Organisation du temps scolaire

Rentrée 2024/2025

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine.

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Vu le code de l'éducation :

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 16 février 2024 ;

Considérant que la commune souhaite renouveler la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GUILBAUT, adjointe au maire,

Décide à l'unanimité :

- ◆ de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- ◆ d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- ◆ de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organisation la semaine scolaire sur 4 jours.

REÇU LE 08 AVR. 2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.